



**DECLARATION PREALABLE
pour l'exercice de l'activité d'entrepreneur
de VEHICULE DE SERVICE
PARTICULARISE**

sur l'île de :

*(Délibération n° 2008-6 du 10 avril 2008
portant réglementation de l'activité d'entrepreneur
de véhicule de service particularisé)*

Les transports organisés au moyen de véhicules de service particularisé font l'objet d'une déclaration préalable d'activité à la direction des transports terrestres, qui procèdera à leur inscription dans le registre des véhicules de service particularisé.

Cette inscription donnera lieu à l'établissement d'une carte professionnelle pour chaque chauffeur de véhicule de service particularisé.

Il est fait autant de déclarations que de véhicules exploités pour cette activité.

PIECES A FOURNIR

Personne physique	Personne morale
<input type="checkbox"/> 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité	<input type="checkbox"/> 1 copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité du représentant légal
<input type="checkbox"/> 1 bulletin n° 3 du casier judiciaire délivré depuis moins de 3 mois à compter de la date de dépôt du dossier	<input type="checkbox"/> 1 bulletin n° 3 du casier judiciaire du représentant légal délivré depuis moins de 3 mois à compter de la date de dépôt du dossier
<input type="checkbox"/> 1 copie du permis de conduire du demandeur et de chaque chauffeur	<input type="checkbox"/> 1 copie du permis de conduire de chaque chauffeur
<input type="checkbox"/> Certificat médical de chaque chauffeur (en page 4 du présent formulaire) délivré par le centre hospitalier Jean Prince pour Tahiti et Moorea ou par le médecin-chef du centre médical pour les autres îles de la Polynésie française	<input type="checkbox"/> Certificat médical de chaque chauffeur (en page 4 du présent formulaire) délivré par le centre hospitalier Jean Prince pour Tahiti et Moorea ou par le médecin-chef du centre médical pour les autres îles de la Polynésie française
<input type="checkbox"/> 4 photos d'identité récentes (format 45 mm x 35 mm) du demandeur et de chaque chauffeur	<input type="checkbox"/> 4 photos d'identité récentes (format 45 mm x 35 mm) de chaque chauffeur
<input type="checkbox"/> 1 copie de la carte grise ou 1 facture pro-forma du véhicule que vous envisagez d'exploiter	<input type="checkbox"/> 1 copie de la carte grise ou 1 facture pro-forma du véhicule que vous envisagez d'exploiter
<input type="checkbox"/> 1 fiche du centre de formalités des entreprises (patente) ou l'engagement de le fournir à la direction des transports terrestres après inscription au registre	<input type="checkbox"/> 1 fiche du centre de formalités des entreprises (patente) ou l'engagement de le fournir à la direction des transports terrestres après inscription au registre
<input type="checkbox"/> Autorisation de stationnement délivrée par le maire de la commune concernée pour un stationnement sur la voie publique ou par le Président de la Polynésie française à l'intérieur du domaine public territorial ou par le propriétaire du domaine privé accueillant du public	<input type="checkbox"/> 1 exemplaire des statuts ou l'engagement de le fournir à la direction des transports terrestres après inscription au registre
<input type="checkbox"/> 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du demandeur	<input type="checkbox"/> Autorisation de stationnement délivrée par le maire de la commune concernée pour un stationnement sur la voie publique ou par le Président de la Polynésie française à l'intérieur du domaine public territorial ou par le propriétaire du domaine privé accueillant du public
	<input type="checkbox"/> 3 enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du demandeur

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION
(ne rien inscrire)

Dossier reçu le :/...../...../ par (nom de l'agent) : Complet Incomplet

Pièces manquantes :
.....

1 – IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

(cocher la case correspondante)

PERSONNE PHYSIQUE

ou

PERSONNE MORALE

↓ Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date et lieu de naissance : Profession actuelle : Nom de l'employeur :	↓ DENOMINATION ou RAISON SOCIALE : Siège social : <u>Responsable de la société :</u> Nom de naissance : Nom d'usage : Prénom(s) : Date et lieu de naissance :
--	--

COORDONNEES POSTALES ET TELEPHONIQUES

du bénéficiaire de la présente demande d'autorisation

Adresse géographique :
Adresse électronique : @
Adresse courrier : B.P..... Code Postal : Ville :
Tél. : (dom) (bur.) (Mobile)

N.B.: Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé destiné à la gestion des pièces administratives relatives aux activités de transport, par la Polynésie française. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès et rectification aux données vous concernant en vous adressant à la Direction des transports terrestres (dit@transport.gov.pf).

2 – DESCRIPTIF DE L'ACTIVITE

Services projetés (présenter sur papier libre si besoin est) :
.....
.....

Zones de prise en charge de la clientèle
.....

3 – RENSEIGNEMENTS SUR LE VEHICULE

Délibération n° 2008-6 du 10 avril 2008 (art. 2) : L'appellation véhicule de service particularisé s'applique à tout véhicule automobile :

- affecté au transport de marchandises tel que défini par la délibération n° 85-1050 AT du 24 juin 1985 modifiée susvisée ;
- de genre camionnette ;
- de carrosserie châssis avec double cabine, plateau ou fourgon ;
- de trois portes minimum non compris le hayon arrière ;
- comportant 5 places assises au plus, chauffeur compris

Qté	Type commercial (Exemple : Hilux)	Marque (Exemple : Toyota)	Genre	Nombre de places	Age	Observations*
.....	Camionnette

* modifications apportées au véhicule de base fourni par le constructeur

4 – RENSEIGNEMENTS SUR LE(S) CHAUFFEUR(S)

L'entrepreneur de véhicule de service particularisé a l'obligation de fournir :

- un document délivré par la C.P.S attestant de sa qualité d'employeur ;
- une copie de la déclaration préalable à l'embauche (DPAE) du ou des chauffeur(s) réceptionnée par la CPS.

Tout chauffeur de véhicule de service particularisé doit être en possession de la carte professionnelle

Nom	Prénom(s)
.....
.....
.....

Les entrepreneurs employant des chauffeurs de véhicule de service particularisés devront fournir, avant le 31 janvier de l'année n+1, une attestation de déclaration de salaire et de main d'œuvre délivrée par la caisse de prévoyance sociale à la direction des transports terrestres pour chacun de leurs salariés, sur la période de l'année n.

5 – VISITE MEDICALE PERIODIQUE

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA CONDUITE D'UN VEHICULE DE SERVICE PARTICULARISE
(Article 136 de la délibération n° 85-1050 AT du 24 juin 1985 modifiée)

CERTIFICAT MEDICAL	
Nom et prénoms du chauffeur :	
Age et profession :	
Appareil cardio-vasculaire (T.A.)	
Appareil respiratoire	
Appareil digestif	
Etat mental et neurologique (réflexes)	
Acuité visuelle OD - OG	champ visuel vision des couleurs vision de près vision de loin réflexes pupillaires
Acuité auditive OD - OG	
Observations particulières (port de verres correcteurs, prothèse auditive, véhicule spécialement aménagé)	
Contrôle alcoologique	
Conclusions	
A Papeete, le <i>Le médecin examinateur du CHPF ou du centre médical</i>	

CERTIFICAT MEDICAL	
Nom et prénoms du chauffeur :	
Age et profession :	
Appareil cardio-vasculaire (T.A.)	
Appareil respiratoire	
Appareil digestif	
Etat mental et neurologique (réflexes)	
Acuité visuelle OD - OG	champ visuel vision des couleurs vision de près vision de loin réflexes pupillaires
Acuité auditive OD - OG	
Observations particulières (port de verres correcteurs, prothèse auditive, véhicule spécialement aménagé)	
Contrôle alcoologique	
Conclusions	
A Papeete, le <i>Le médecin examinateur du CHPF ou du centre médical</i>	

Le certificat médical n'est valable que 6 mois à compter de la date de sa délivrance.

Observation : Un certificat médical doit être établi pour chaque chauffeur.

5 – DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), M, Mme, Mlle,
né(e) le à
agissant en qualité de
de la société

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus et m'engage à :

(pour une personne morale)

- régulariser ma situation vis-à-vis du service des contributions et du registre du commerce ;
- fournir à la direction des transports terrestres le numéro d'identification T.A.H.I.T.I. ;

(pour une personne physique)

- fournir à la direction des transports terrestres un exemplaire des statuts et un extrait de l'immatriculation de l'entreprise au registre du commerce et au numéro T.A.H.I.T.I. ;

dès l'inscription de au registre des **VÉHICULES DE SERVICE PARTICULARISÉ.**

Fait à le

Signature

ATTENTION :

Toute fausse déclaration est passible d'une amende 1 800 000 F CFP et de 1 an d'emprisonnement (article 441-7 du code pénal).